



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, le 14 juin 2016 à 19h30 en la salle du Conseil municipal située au 2490, rue de l'Église à Val-David (Qc) J0T 2N0, le Conseil devra statuer sur les cinq (5) demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **Nature et effet** : permettre l'empiètement de la construction projetée de 1,95 mètre dans la marge arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul de 6 mètres dans la zone MIX-07.

Désignation de l'immeuble :

1411, rue de la Sapinière / duquel sera créé le lot projeté n°5 901 872

2. **Nature et effet** : permettre l'empiètement de l'agrandissement du bâtiment principal de 8,90 mètres dans la marge arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul de 9 mètres dans zone H-17.

Désignation de l'immeuble :

Lot n°2 989 804 / 2559, rue Rémi-Vézina

3. **Nature et effet** : permettre la création d'un nouveau lot n°5 133 301 d'une largeur de 10,66 mètres alors que le règlement de lotissement n°602 prescrit une largeur minimale de 15 mètres pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

Désignation de l'immeuble :

46, Belle-Étoile

4. **Nature et effet** : permettre la création d'un nouveau lot n°5 133 302 d'une superficie de 505,8m² alors que le règlement de lotissement n°602 prescrit une superficie minimale de 600m² pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

Désignation de l'immeuble :

82, Belle-Étoile

5. **Nature et effet** : permettre la création d'un nouveau lot n°5 133 307 d'une superficie de 447m² alors que le règlement de lotissement n°602 prescrit une superficie minimale de 600m² pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

Désignation de l'immeuble :

3121, 1^{er} rang Doncaster / duquel sera créé le lot projeté n°5 133 307

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Val-David, le 18 mai 2016

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe